



00 00 15

N°...../MB/DGD/SC

Conakry..... 22 AVR. 2024

Le Directeur Général des Douanes

Note Circulaire portant Suivi Electronique des marchandises en Transit.

Mesdames et Messieurs

- **Les Directeurs Techniques des Douanes ;**
- **Les Directeurs Régionaux des Douanes ;**
- **Les chefs de Bureaux et de Brigades de Douanes ;**
- **La Présidente de la faïtière des transitaires ;**
- **Le Président de l'Association guinéenne des Consignataires ;**
- **Le Directeur Général du Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée ;**
- **Le Directeur Général du Conseil Guinéen des Chargeurs ;**
- **Le Directeur Général du Port Autonome de Conakry.**

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la facilitation et de la sécurisation du régime de transit en République de Guinée, et en application de la convention sur le tracking des marchandises en transit signée entre le Group Webb Fontaine et la Direction Générale des Douanes; le suivi des marchandises en transit sera désormais effectué au moyen d'une application électronique.

Cette application permettra à l'administration des douanes, aux déclarants et aux propriétaires des marchandises de suivre à distance et en temps réel les cargaisons en transit par GPS, le déplacement des marchandises entre le bureau de départ et celui de destination.

Ce suivi se fait par l'utilisation des balises dont, la rémunération de la prestation est fixée à **141,6 USD avec TVA** par T1 (soit 120 USD hors TVA) pour les marchandises transportées en vrac ou conteneurisées et à **59 USD avec TVA** (soit 50 USD hors TVA) par T1 pour les véhicules roulants ou dessus-bord.

